



## Fiche de Données de Sécurité

selon 1907/2006, article 31 tel qu'amendé

# FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale **FEE NETTOYANT LAVE-LINGE**  
I3120933 UFI: N1ET-UY62-180R-DUXQ  
Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes  
Emploi général  
Utilisation industrielle  
Utilisation professionnelle  
Agent nettoyant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Donau Kanol GmbH & Co KG

Produktion Grossendorf  
A-4551 Ried im Traunkreis  
Grossendorf 65  
Tel: +43 7588 7282-0 (08:00-16:30 Uhr):

Contact national

Donau Kanol  
Téléphone: +43 7588 7282-0  
Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes  
Lun. au ven. 08:00 à 16:30 h  
e-mail: Info@donau-kanol.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison			
Pays	Nom	Code postal/ville	Téléphone
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance	Strasbourg	+33 3 88 37 37 37
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille	Marseille	+33 4 91 75 25 25
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris	Paris	+33 1 40 05 48 48
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes	Rennes	+33 2 99 59 22 22

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement            attention

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H315            Provoque une irritation cutanée.  
H319            Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

P101            En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102            Tenir hors de portée des enfants.  
P280            Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P302+P352    EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338    EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+P313    En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P501            Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

Description du mélange

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
acide lactique	No CAS 79-33-4  No CE 201-196-2  No d'enreg. REACH 01-2119474164-39- xxxx	10 – < 25	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318	
Fettalkoholalkoxylat 4 Ref.Nr.: 02- 2119552554-37-0000		1 – < 5	Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318	
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	No CAS 25749-64-8  No CE 607-802-5  No d'enreg. REACH 01-2120065599-40	< 1	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 2 / H330 Eye Dam. 1 / H318 STOT SE 3 / H335 STOT RE 2 / H373	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

##### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.

##### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

##### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Vêtements de protection chimique, Porter un appareil respiratoire autonome

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Mettre à disposition une ventilation suffisante. Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Éloignement des sources d'inflammation.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Conserver le récipient bien fermé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

- Conserver à l'écart de

Combustibles

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Substances ou mélanges incompatibles

- Ne pas mélanger avec

Combustibles

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Gel

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
FR	glycérol	56-81-5	VME		10					aérosol	INRS

Mention

aérosol

VLCT

VME

VP

comme aérosols

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme); valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme); mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	DNEL	2,5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	DNEL	0,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	DNEL	0,6 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	DNEL	0,4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	DNEL	0,2 mg/kg de pc/jour	homme, oral	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques

### PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	PNEC	0,1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	PNEC	0,01 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	PNEC	0,082 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	PNEC	0,008 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	PNEC	0,019 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Les équipements de protection individuelle doivent être conformes au règlement (UE) 425/2016. Les autres réglementations nationales doivent être observées. Les normes énumérées ci-dessous sont des normes minimales. L'utilisateur doit vérifier si d'autres normes doivent être respectées.

### Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés. (EN 166).



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### Protection de la peau

#### - Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.



#### - Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet (DIN EN 136). Type: ABEK (filtres combinés contre les gaz et les vapeurs, code couleur: marron/gris/jaune/vert).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide
Couleur	clair
Odeur	caractéristique

#### Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	2,1 (acide)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	112 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

#### Limites d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	2,7 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	19 % vol

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

Pression de vapeur	23 hPa à 20 °C
Densité	1,08 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible

### Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-------------------------	------------------------------

### Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
---------------------------	--

Température d'auto-inflammabilité	370 °C
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

### 9.2 Autres informations

Teneur en matières solides	0,2 %
----------------------------	-------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

##### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

##### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

##### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Toxicité aiguë des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
acide lactique	79-33-4	oral	LD50	3,543 mg/kg	rat
acide lactique	79-33-4	inhalation: poussières/ brouillard	LC50	>7,94 mg/l/4h	rat
acide lactique	79-33-4	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	lapin
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	oral	LD50	>464 – <2.150 mg/kg	rat
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	inhalation: vapeur	LC50	1,31 mg/l/4h	rat

##### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

##### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

##### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

##### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

##### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acide lactique	79-33-4	EC50	130 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
acide lactique	79-33-4	ErC50	3,5 g/l	algue	72 h
acide lactique	79-33-4	NOEC	1,9 g/l	algue	72 h
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	LC50	220 mg/l	poisson	96 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acide lactique	79-33-4	EC50	>88,2 mg/l	micro-organismes	3 h
acide lactique	79-33-4	NOEC	≥88,2 mg/l	micro-organismes	3 h
2-Propyn-1-ol, éthoxylé	25749-64-8	EC50	1.097 mg/l	micro-organismes	17 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets

Les numéros clés du déchet sont d'origine nationale. Ce produit étant utilisé dans plusieurs secteurs industriels, il est impossible pour le fabricant de définir le numéro clé du déchet. Ce numéro doit être vérifié en coopération avec l'entreprise chargée de l'évacuation du déchet ou l'autorité respective.

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b>	1760
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Nom technique (composants dangereux)	Fettalkoholalkoxylat 4¶ Ref.Nr.: 02-2119552554-37-0000, alcool propargylique
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	8 (matières corrosives)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II (matière moyennement dangereuse)
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	1760
Désignation officielle	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
- Mentions à porter dans le document de bord	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., (contient: Fettalkoholalkoxylat 4¶ Ref.Nr.: 02-2119552554-37-0000, alcool propargylique), 8, II, (E)
Classe	8

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

Code de classification	C9
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8



Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	80

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	1760
Désignation officielle	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
- Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., (contient: Fettalkoholalkoxylat 4¶ Ref.Nr.: 02-2119552554-37-0000, alcool propargylique), 8, II
Classe	8
Polluant marin	-
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8



Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-A, S-B
Catégorie de rangement (stowage category)	B

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	1760
Désignation officielle	Liquide corrosif, n.s.a.
- Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a., (contient: Fettalkoholalkoxylat 4¶ Ref.Nr.: 02-2119552554-37-0000, alcool propargylique), 8, II
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8



Dispositions spéciales (DS)	A3
-----------------------------	----

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	0,5 L

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	Restriction	No
FEE NETTOYANT LAVE-LINGE	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	R3	3

##### Légende

R3

1. Ne peuvent être utilisés:
  - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
  - dans des farces et attrapes,
  - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
  - s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
  - s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.
4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).
5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:
  - a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants» et, à compter du 1er décembre 2010, «L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
  - b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales»;
  - c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.
6. Au plus tard le 1er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.
7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.

#### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

#### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### Directive sur les peintures décoratives (2004/42/CE)

Teneur en COV	1,521 %
---------------	---------

### Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)

Teneur en COV	1,716 %
---------------	---------

### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

### Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement 111/2005/CE fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

Étiquetage du contenu	
Constituants	Teneur en % en masse (ou gamme)
agents de surface anioniques agents de surface non ioniques	< 5 %
parfums (Limonene)	

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.3	Contact national: Donau Kanol Téléphone: +43 7588 7282-0 Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes Lun. au ven. 08:00 à 16:30 h e-mail: Info@donau-kanol.com  ALDI SP Z O O, ul. Niedźwiedziniec 10 41-506 Chorzów Pologne	Contact national: Donau Kanol Téléphone: +43 7588 7282-0 Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes Lun. au ven. 08:00 à 16:30 h e-mail: Info@donau-kanol.com	oui

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## FEE NETTOYANT LAVE-LINGE

Numéro de la version: GHS 3.1  
Remplace la version de: 07.02.2020 (GHS 2)

Révision: 07.02.2020

Abr.	Description des abréviations utilisées
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.